

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-14-0570 du 14 mars 2014

Arrêté du 29 avril 2013

ARRETE CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTERIM DE  
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAONE

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté charge une administratrice des finances publiques adjointe de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Saône

Date d'application : 1<sup>er</sup> juillet 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAÔNE .....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAÔNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**A R R Ê T É**

**chargeant une administratrice des finances publiques adjointe  
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Saône**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

Mme Delphine PIOT, administratrice des finances publiques adjointe de 5<sup>ème</sup> échelon, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Saône, est chargée de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Saône, en remplacement de M. François LEONARD, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 29 avril 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

